selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07/26/2023 2.0 08/25/2023 11250316-00002 Date de la première parution: 07/26/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Banol®

Code du produit : Article/SKU: 86281252 UVP: 05933765 Specificati-

on:102000000806

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-

seur

2022 Environmental Science CA Inc.

Adresse : 137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111

Kitchener, Canada ON N2G 4X8

Téléphone : 1-800-331-2867

Numéro de téléphone en cas :

d'urgence

1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Fongicide

Restrictions d'utilisation : Voir l'étiquette du produit pour les restrictions.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07/26/2023 2.0 08/25/2023 11250316-00002 Date de la première parution: 07/26/2023

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Concentré soluble (SL)

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Chlorhydrate de pro- pamocarbe	[3- (Diméthyla- mino)propyl]car bamate de pro- pyle, mono- chlorhydrate	25606-41-1	>= 60 - < 80 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version 2.0

Date de révision: 08/25/2023

Numéro de la FDS: 11250316-00002

Date de dernière parution: 07/26/2023 Date de la première parution: 07/26/2023

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent survenir :

Spasme ataxie léthargie

Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Ce produit, bien qu'étant un carbamate, n'est pas un inhibiteur

de la cholinestérase.

Protection pour les secour-

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle

lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Avis aux médecins : Un traitement de soutien et symptomatique approprié, tel qu'-

indiqué par l'état du patient, est recommandé.

Contre-indication: atropine.

Aucun antidote spécifique n'est disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

adéquats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

: Oxydes de carbone

Composés chlorés Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques d'ex-

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07/26/2023 2.0 08/25/2023 11250316-00002 Date de la première parution: 07/26/2023

tinction locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confine-

ment ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version 2.0

Date de révision: 08/25/2023

Numéro de la FDS: 11250316-00002

Date de dernière parution: 07/26/2023 Date de la première parution: 07/26/2023

Éviter le contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légis-

lations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre tech-

nique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min Épaisseur du gant : 0.4 mm Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les

mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07/26/2023 2.0 08/25/2023 11250316-00002 Date de la première parution: 07/26/2023

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base

des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel local d'exposition.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.).

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pen-

dant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de tra-

vail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir

du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : incolore, jaune pâle

Odeur : très faible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 2 - 4 (23 °C)

Concentration: 100 %

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

env. 100 °C

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: vase clos

bout avant de s'enflammer

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version 2.0

Date de révision: 08/25/2023

Numéro de la FDS: 11250316-00002

Date de dernière parution: 07/26/2023 Date de la première parution: 07/26/2023

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur

: Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible

Densité

env. 1.09 g/cm³ (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau

complètement miscible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique

: 34.23 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique

: Donnée non disponible

Propriétés explosives

: Non explosif

Propriétés comburantes

La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

Énergie minimum d'ignition

Sans objet

Taille des particules

: Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter

Inconnu.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07/26/2023 2.0 08/25/2023 11250316-00002 Date de la première parution: 07/26/2023

Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2,000 mg/kg

Composants:

Chlorhydrate de propamocarbe:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 - 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7.9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07/26/2023 2.0 08/25/2023 11250316-00002 Date de la première parution: 07/26/2023

Composants:

Chlorhydrate de propamocarbe:

Type d'essai : Magnusson-Kligman-Test Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : positif

Évaluation : Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être

humain

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorhydrate de propamocarbe:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

mifère, in vitro Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorhydrate de propamocarbe:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07/26/2023 2.0 08/25/2023 11250316-00002 Date de la première parution: 07/26/2023

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Chlorhydrate de propamocarbe:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dé- : Type d'essai: Développement embryofœtal

veloppement fœtal Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorhydrate de propamocarbe:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 21 mg/kg

LOAEL : 84 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 1 a

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Chlorhydrate de propamocarbe:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 235 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 295 mg/l Durée d'exposition: 48 h

tiques

10 / 13

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version 2.0

Date de révision: 08/25/2023

Numéro de la FDS: 11250316-00002

Date de dernière parution: 07/26/2023 Date de la première parution: 07/26/2023

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques ErC50 (Scenedesmus quadricauda (Algue verte)): 350 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 6.3 mg/l

Durée d'exposition: 32 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.3 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité pour les microorgan- :

ismes

CE50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Chlorhydrate de propamocarbe:

Coefficient de partage (n-

: log Pow: -1.2

octanol/eau)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Il est préférable d'utiliser tout le produit conformément aux

instructions de l'étiquette. S'il est nécessaire de jeter le produit inutilisé, veuillez suivre les instructions sur l'étiquette du con-

tenant et les directives locales applicables.

Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Suivre les conseils sur l'étiquette et/ou la notice du produit.

Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07/26/2023 2.0 08/25/2023 11250316-00002 Date de la première parution: 07/26/2023

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Substance active : 722 g/l

Chlorhydrate de propamocarbe

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test: LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane): MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du

selon le Règlement sur les produits dangereux



Banol®

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07/26/2023 08/25/2023 11250316-00002 Date de la première parution: 07/26/2023 2.0

parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour

signalétique

l'établissement de la fiche

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Date de révision 08/25/2023 Format de la date mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA/3F